



MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 11 JUIN 2020

Présents : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, DESCAILLAUX Arlette, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LAINÉ Sébastien, LEGRAND Magda, LEPORCQ Elisabeth, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme

Excusée : MALAVAL Céline

1. A l'unanimité, création et élection des membres des commissions municipales permanentes

- Vie scolaire, enfance, jeunesse : HOCHART, LEPORCQ, GENTILHOMME, MALAVAL, LEGRAND, SARROUY
- Vie associative, municipale et citoyenne : LEPORCQ, HOCHART, DESCAILLAUX, GENTILHOMME, MALAVAL, BOUDES, LEGRAND, SARROUY, MARTINEZ
- Aménagement du territoire et environnement : LAINÉ, PERRET, SCHUEHMACHER, PRUNIER, BOUDES, MALAVAL, MARTINEZ
- Voirie, travaux : PERRET, LAINÉ, PRUNIER, SCHUEHMACHER, MARTINEZ
- Finances : PEREIRA, LAINÉ, LEPORCQ, HOCHART, PERRET, SARROUY

2. A l'unanimité, création et élection des membres élus de commissions extramunicipales permanentes

- Aménagement du territoire et environnement : LAINÉ, PERRET, SCHUEHMACHER, LEPORCQ, MARTINEZ
- Comité culturel : HOCHART, GENTILHOMME, DESCAILLAUX, LEPORCQ, SARROUY
- Action sociale : LEGRAND, DESCAILLAUX, SARROUY

3. Election des membres de la commission d'appel d'offres

- Titulaires : PERRET, PRUNIER, MARTINEZ
- Suppléants : SCHUEHMACHER, BOUDES, SARROUY

4. A l'unanimité, désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs

- Conseil école : titulaires : CROS, HOCHART, suppléants : GENTILHOMME, LEPORCQ
- Lycée agricole : titulaire : BOUDES, suppléant : MALAVAL
- Syndicat centre Hérault : titulaire : BOUDES, suppléant : MALAVAL
- Syndicat Hérault énergies : titulaire : PRUNIER, suppléant : CROS
- COSLR : titulaire : CROS, suppléant : GENTILHOMME
- COFOR : titulaire : CROS, suppléant : SCHUEHMACHER

5. A l'unanimité, désignation des référents de la commune

- Correspondant défense : PERRET
- Correspondant sécurité routière : PRUNIER

- Correspondant épidémie grippale : LAINÉ
- Correspondant canicule : LEGRAND
- Correspondant ONF : CROS
- Référent REZO POUCE : PERRET
- Correspondant Plan Climat Energie Territoire Pays Cœur d'Hérault : SCHUEHMACHER
- Référent ambroisie : PEREIRA

6. A l'unanimité, constitution de la liste à proposer au directeur des services fiscaux en vue de la composition par celui-ci de la commission municipale des impôts directs

7. A l'unanimité, détermination des délégations de pouvoir du conseil municipal au maire consenties en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 3.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- accepter les indemnités de sinistre des contrats d'assurance,
- prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières,
- décider de ne pas préempter ; les décisions de préempter restant du ressort du conseil municipal, dans le cadre des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

8. A l'unanimité, les indemnités de fonction des élus sont fixées comme suit (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) : maire : 41 %, adjoints : 12 %, conseillers municipaux délégués : 6%

9. A l'unanimité, les modalités de remboursement de frais des élus sont définies



10. A l'unanimité, M. le maire est autorisé à recruter des agents contractuels de remplacement

11. A 8 voix pour et 3 abstentions (BOUDES, MARTINEZ, SARROUY) décision d'attribuer une prime exceptionnelle pour les agents communaux mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 18 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 18 juin 2020,



 LE MAIRE,
 Jean-Claude CROS